88 B 3816

REÇU LE :
25 NOV. 1994
GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE

27833

CISI Holding

Société anonyme au capital de 260 763 300 F
Siège social : Tour Winterthur - 102 Terrasse Boïeldieu - 92800 Puteaux
RCS Nanterre B 692 000 946

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 OCTOBRE 1994

L'an mil neuf cent quatre-vingt quatorze, le 27 octobre à 9 h, le conseil d'administration de **CISI Holding** s'est réuni dans les nouveaux locaux de la Société :

5 rue Saarinen - Silic 232 - 94528 RUNGIS

sur convocation de son Président.

Sont présents :

• M. Alain VIDART	Président
• M. Christian BRET	Administrateur et Directeur Général
• La Société des Participations du Commissariat à l'Energie Atomique (CEA-INDUSTRIE) représentée par M. Alain SALMON	Administrateur
• M. Pierre CHAVY	Administrateur
• M. Paul HERMELIN	Administrateur
• M. Michel JALABERT	Administrateur

Assistent également à la réunion :

• M. Claude LACHAUX	Chef de la Mission de Contrôle du Commissariat à l'Energie Atomique.
• M. Cyrille de MONTGOLFIER	Directeur Financier du Commissariat à l'Energie Atomique et de CEA-Industrie
• M. Gérard FRAISSENON	Directeur Administratif, Financier et Juridique de CISI
• M. Michel PACHKEVITCH	CISI

Le secrétariat est assuré par M. Gérard FRAISSENON.

Le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1 -

2 - Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 "Siège social" des statuts.

3 - Démission d'un administrateur - Cooptation d'un nouvel administrateur.

4 -

5 -

6 -

7 -

8 -

9 - Questions diverses.

∞∞∞∞∞∞∞∞∞∞

I -

II - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION CORRELATIVE DE L'ARTICLE 4 "SIEGE SOCIAL" DES STATUTS

M. A. VIDART rappelle la décision prise de regrouper sur le site de Rungis, l'ensemble des implantations de la Région parisienne, et propose au conseil d'administration de transférer, le siège de la Société de la Tour Winterthur : 102 Terrasse Boiëldieu - 92800 Puteaux au : 3 rue Le Corbusier - Silic - 528 RUNGIS
Il propose en conséquence que soit modifié l'article 4 "Siège social" des Statuts.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, décide à l'unanimité de transférer le siège social, à compter du 1er octobre 1994 à l'adresse suivante :

3 rue Le Corbusier - Silic - 528 RUNGIS

et de modifier en conséquence l'article 4 des Statuts.
Les administrateurs décident, en outre et à l'unanimité, de donner à leur Président, M. VIDART, le pouvoir de signer en leur nom la déclaration de régularité et de conformité exigée par la loi pour toutes modifications statutaires.

III - DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR - COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

.....

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration décide, à l'unanimité, de coopter à compter de ce jour, M. Cyrille de MONTGOLFIER en qualité de nouvel administrateur en remplacement de M. Bertrand BARRE démissionnaire. M. Cyrille de MONTGOLFIER remercie le conseil de la confiance qu'il vient de lui témoigner, déclare accepter ce mandat et affirme satisfaire aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateurs et n'être atteint par aucune mesure ou disposition susceptible de l'empêcher de remplir ces fonctions au sein de la Société.
Conformément à la loi, cette cooptation sera soumise à la ratification de la plus prochaine assemblée générale et si celle-ci la ratifie, M. Cyrille de MONTGOLFIER demeurera administrateur pendant la durée restant à courir du mandat de M. Bertrand BARRE, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 1994, date d'expiration des mandats de la totalité des membres du conseil d'administration.

IV -

V -

VI -

VII -

VIII -

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et un Administrateur.

Extrait certifié conforme à l'original

Le Président

A. VIDART

Un Administrateur